

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Crozon, sous la présidence de M. Patrick BERTHELOT, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

-  Fanchon Le Monze avec procuration à Yann Cusset
-  Dominique Guillois (arrivée au point 1-3) avec procuration à Thierry Raoul
-  Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
-  Valérie Pitel avec procuration à François-Xavier Deflou
-  Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux

Absent : Pierre-Yves Menesguen

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Absente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services - Yoann Lotte, responsable de communication – Catherine Caparros – responsable des ressources humaines - Nathalie Chéreau, Assurances/RH – Marina Ely, assistante de Direction

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juin 2023.

1. ADMINISTRATION GENERALE

- 1-1) Rapport annuel sur l'assainissement collectif
- 1-2) Rapport annuel sur l'eau
- 1-3) Rapport annuel sur les déchets

2. URBANISME/FONCIER

- 2-1) Cession d'un terrain - La Palue
- 2-2) Signature de conventions avec Enedis – Penfond

3. FINANCES

- 3-1) Gratuité des sanitaires publiques – Année 2023
- 3-2) Frais de mission – Salon des maires
- 3-3) Décision modificative – comptabilité générale
- 3-4) Projet initiation à la langue bretonne dans les écoles
- 3-5) Organisation de séjours jeunes été 2023
- 3-6) Demande de subventions – Elaboration d'un plan de circulation - Banque des territoires
- 3-7) Demande de subventions à la CAF – Création espace sensoriel – ALSH
- 3-8) Demande de subvention – projet « d'école hors les murs »

4. PORTS

- 4-1) Approbation du règlement particulier de police des ports de Morgat et du Fret Informations – Article L.2122-22 du C.G.C.T.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} juin 2023

Le PV n'ayant pas fait l'objet d'observation particulière est adopté à l'unanimité.

Avant de débiter la séance, M. Pierre-Yves Menesguen annonce à l'assemblée sa démission de son mandat de Conseiller municipal sur la liste « Crozon, ensemble ».

M. Berthelot en prend acte mais regrette cette décision. Avant que M. Menesguen ne quitte la salle, M. Berthelot lui exprime toute sa reconnaissance pour son engagement et son implication durant ces 3 années de mandat au service de la population.

1) ADMINISTRATION GENERALE

1-1) Rapport annuel sur l'assainissement collectif

Rapporteur : Michel Galand

Dans le cadre des mesures destinées à renforcer l'information et la transparence dans la gestion des services publics, la loi du 2 février 1995 a rendu obligatoire la présentation d'un rapport annuel sur le prix de l'assainissement et la qualité du service public.

Ce rapport qui comprend les indications techniques et financières sur la gestion 2022 vous a été présenté par Michel Galand.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- prend acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat.

1-2) Rapport annuel sur l'eau

Rapporteur : Michel Galand

Chaque année, le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public intercommunal de l'eau.

Ce rapport rendu également obligatoire par la loi du 2 février 1995 qui comprend les indications techniques et financières sur la gestion 2022 vous a été présenté par Michel Galand.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- prend acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat.

1-3) Rapport annuel sur les déchets

Rapporteur : François-Xavier Deflou

Le service public de collecte et d'élimination des déchets est géré par la Communauté de Communes de la presqu'île de Crozon.

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 rend obligatoire la présentation d'un rapport sur le prix et la qualité de ce service.

Le rapport qui comprend les indications techniques et financières sur la gestion 2022 a été présenté par M. François Xavier Deflou.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- prend acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat.

2) URBANISME/FONCIER

2-1) Cession d'un terrain - La Palue

Rapporteur : François-Xavier Deflou

M. Jean-Yves Kerdreux, propriétaire des parcelles MT 58 et MT 60, a fait part à la collectivité de son souhait d'acquérir, au droit de sa propriété, une parcelle de terrain faisant partie du domaine de la commune au lieu-dit La Palue.

Il s'avère que cette parcelle cadastrée MT 59 d'une superficie de 65 m² concomitante aux parcelles susvisées forme un ensemble immobilier cohérent. Par ailleurs, M. Kerdreux assure l'entretien de cette parcelle depuis plus de 30 ans.

Etant donné qu'elle ne présente pas d'intérêt pour la commune, il vous est proposé de la céder à M. Kerdreux sur la base d'un prix de 0,40 € le m² soit un total de 26 € pour l'ensemble de la parcelle.

Il convient de préciser que les frais d'acquisition seront supportés par M. Kerdreux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- décide de céder la parcelle MT 59 d'une superficie de 65 m² à M. Kerdreux aux conditions visées ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

2-2) Signature de conventions avec Enedis - Penfond

Rapporteur : Philippe Brun

Dans le cadre des travaux visant à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS envisage la mise en place, d'une part, d'un transformateur de courant électrique sur la propriété communale, correspondant à la parcelle BO n°55 d'une surface de 5 740 m², et d'autre part, 4 canalisations souterraines sur ladite parcelle.

A cet effet, ENEDIS demande l'établissement de deux conventions :

- une convention de mise à disposition pour l'implantation par Enedis d'un poste de transformation de courant électrique d'une superficie de 20 m² ;
- une convention de servitude pour installer à demeure 4 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 20 m ainsi que ses accessoires ;

Le libre accès au transformateur et aux canalisations sont également accordées à la société Enedis pour l'installation et la maintenance des ouvrages électriques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve la mise à disposition au profit d'Enedis de la parcelle cadastrée BO n°55 appartenant à la commune pour l'implantation d'un transformateur électrique ;
- autorise l'établissement d'une servitude de passage de 4 canalisations au profit d'ENEDIS sur la parcelle BO n°55 ;
- autorise M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition et de servitude se rapportant auxdites installations avec Enedis.
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

3) FINANCES

3-1) Gratuité des sanitaires publiques – Année 2023

Rapporteur : Patrick Berthelot

Par délibération du Conseil municipal n°70-2021 du 8 juillet 2021, il avait été décidé de fixer le tarif des toilettes publiques à 0,20 €/utilisation.

Dans un souci de parité, M. le Maire propose la mise à disposition gratuite des toilettes publiques à dater du 1er juillet 2023 et pour l'année en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve la mise en place de la gratuité aux sanitaires publiques sur la commune à dater du 1^{er} juillet 2023 et pour l'année en cours ;
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

3-2) Frais de mission – Salon des maires

Rapporteur : Patrick Berthelot

Un adjoint doit se rendre, afin de représenter la Commune, au Salon des Maires qui se tiendra à Paris du 21 au 23 novembre prochains.

M. le Maire sollicite du conseil municipal la prise en charge par la collectivité des frais de mission sur présentation de justificatifs pour le déplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- accorde la prise en charge par la Collectivité des frais de mission (sur présentation de justificatifs), liés à ce déplacement.
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

3-3) Décision modificative – comptabilité principale

Rapporteur : Patrick Berthelot

Il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le Budget Comptabilité Principale pour permettre la prise en compte dans notre inventaire de l'acquisition de terrains, d'une voiture de marque "Microcar" et de meubles dans le cadre du Legs Cornec. Il s'agit d'opérations d'ordre sans encaissement et décaissement.

Les modifications proposées sont les suivantes :

CHAPITRE	COMPTE	Investissement	MONTANT
		DEPENSES	
041	2111(OS)	Terrains nus	2 326,00
041	21828 (OS)	Autres Matériels de transport	5 400,00
041	2188 (OS)	Autres	500,00
		Total	8 226,00
CHAPITRE	COMPTE	Investissement	MONTANT
		RECETTES	
041	10251(OS)	Dons et Legs en capital	2 326,00
041	1318 (OS)	Autres Subventions reçues	5 900,00
		Total	8 226,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- approuve les décisions modificatives visées ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en place de la présente décision.

3-4) Projet initiation à la langue bretonne dans les écoles

Rapporteur : Dominique Guillois

Depuis 2019, la commune de Crozon s'est engagée dans le dispositif permettant aux écoles de la commune de bénéficier de séances d'initiation en breton. Ce dispositif est piloté par l'inspection académique du Finistère et cofinancé par la Région, le Département et la commune concernée.

L'école publique Jean-Jaurès est inscrite dans cette démarche. Elle bénéficie ainsi de 3 heures/semaine de sensibilisation à la langue bretonne.

Une nouvelle convention est proposée par le Conseil Départemental pour l'année scolaire 2023-2024 permettant à la Ville de Crozon de poursuivre son soutien financier.

Le montant prévisionnel de la participation communale après la déduction de la contribution de la Région et du Département s'élève à 2 100 €. A titre d'information, le coût total de ce dispositif est de 5 400 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- valide l'engagement de la commune dans ce dispositif ;
- autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental.

3-5) Organisation de séjours jeunes été 2023

Rapporteur : Dominique Guillois

Précédemment, l'organisation des séjours jeunes était portée par la commune de Pont de Buis.

Dans l'attente de l'élaboration d'un projet travaillé et porté par l'ensemble des communes du territoire, la Communauté de Communes s'est entretenue avec le Comité Régional de Bretagne de la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) pour définir les modalités d'organisation d'un séjour jeunes.

Cet organisme propose donc 3 séjours, pendant le mois de juillet, au camping municipal de Lampaul-Ploudalmézeau. A destination des jeunes de 11 à 17 ans, ces mini-camps leur permettront de profiter de vacances sous tente en dehors de la commune et de bénéficier d'activités culturelles et sportives.

Ces séjours sont ouverts dans la limite des places disponibles, aux jeunes de l'ensemble du territoire de la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime (hors Pont de Buis qui assurent ses propres camps d'été). Cette offre est complémentaire à celle proposée dans les différents ALSH.

La commune de Crozon étant favorable à cette action, il convient donc d'établir une convention avec le Comité régional de Bretagne de la Fédération Culturelle et Sportive de France.

Pour information, 60 enfants répartis sur les 3 séjours peuvent être accueillis, dont 27 jeunes Crozonnais, ce qui représente une prise en charge totale de 10 854 € pour la collectivité (avant déduction de la participation des familles).

Une participation financière sera également demandée aux familles, sur la base de leur quotient familial, ce qui permet l'application d'une tarification solidaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- émet un avis favorable sur la participation de jeunes de Crozon aux séjours organisés par le Comité régional de Bretagne de la Fédération Culturelle et Sportive de France ;
- approuve la participation financière de la commune de Crozon à l'organisation des séjours telle que définie ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

3-6) Demande de subventions – Elaboration d'un plan de circulation - Banque des territoires

Rapporteur : Patrick Berthelot

Dans le cadre du programme « Petites villes de Demain » dont Crozon est lauréate, la Banque des territoires a la possibilité de cofinancer des études stratégiques pré-opérationnelles ou thématiques engagées par les communes pour définir, préciser et mettre en œuvre leur projet de revitalisation.

En toute circonstance, les études financées doivent se rattacher explicitement à l'élaboration ou la mise en œuvre d'un projet de redynamisation.

La collectivité souhaite donc engager une étude relative à l'élaboration d'un plan de circulation et de stationnement.

Cette étude pré-opérationnelle s'inscrivant parfaitement dans les objectifs définis par la Banque des territoires, M. le Maire propose de solliciter l'aide financière de celle-ci, au taux maximum de 50 % des sommes qui seront engagées (montant prévisionnel de 41 000€ TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière de la banque des territoires pour cette étude pré-opérationnelle à hauteur de 50 % ;
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

3-7) Demande de subventions à la CAF – Création espace sensoriel – ALSH

Rapporteur : Patrick Berthelot

L'équipe d'animation de l'ALSH de Crozon a dernièrement bénéficié d'un temps de sensibilisation au handicap avec le Pôle Ressources Handicap 29.

Suite à cette formation, l'équipe souhaite créer un espace sensoriel au sein de la structure afin que les enfants les plus fatigables ou les plus sensibles puissent se réguler, se ressourcer avant de regagner les espaces de vie collectifs.

La création de cet espace constituerait à la fois un outil de sensibilisation au handicap mais également un support de travail, complété par la constitution de mallettes pédagogiques nécessaires aux équipes d'animation parfois en difficulté face aux situations de handicap.

L'espace sensoriel permettra un accueil plus inclusif et plus agréable pour les enfants présentant notamment des troubles du comportement.

Le montant des investissements s'élève à 1 533€ TTC et la commune sollicite une prise en charge de la CAF à hauteur de 50%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière de la CAF pour ce projet d'équipement de l'ALSH à hauteur de 50 % ;
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

3-8) Demande de subvention – projet « d'école hors les murs »

Rapporteur : Patrick Berthelot

Dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique initié par le Ministère de l'Education Nationale, l'école Jean-Jaurès a élaboré un projet « d'école hors les murs ».

L'équipe éducative souhaite mettre en œuvre de nouvelles méthodes pédagogiques avec l'acquisition de mobilier adapté pour créer une classe « flexible » permettant aux enfants de varier leurs positions de travail tout au long de la journée et du matériel favorisant les apprentissages à l'extérieur de la classe.

Le coût total du projet s'élève à 44 000€ TTC et nécessite la signature d'une convention de financement.

A cet effet, la collectivité s'engage à procéder à une avance des fonds pour valider les commandes de mobilier et de matériel, elle perçoit en contrepartie 30% de la subvention allouée.

Le projet étant intégralement financé par l'Education Nationale, la collectivité devra produire toutes les factures nécessaires pour percevoir le solde de 70%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve les modalités de la convention de subvention établie entre le Rectorat de Rennes et la commune de Crozon au profit de l'école Jean-Jaurès ;
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

4) PORTS

4-1) Approbation du règlement particulier de police des ports de Morgat et du Fret

Rapporteur : Yann Cusset

Dans le cadre d'une gestion optimisée des ports et afin d'en améliorer les règles d'utilisation, il y a lieu d'apporter des modifications au règlement particulier de police dont la dernière version a été approuvée le 2 juin 2022.

Cette nouvelle version, jointe en annexe, a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil portuaire du 11 avril 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve le règlement particulier de police des ports de Morgat et du Fret tel que présenté en annexe ;
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

5) QUESTIONS DE L'OPPOSITION

Questions du groupe « Un nouvel élan pour Crozon »

Questions du groupe « Crozon dynamique, écologique et solidaire »

Questions du groupe « Ecouter pour agir »

1 - Question du groupe « Un nouvel élan pour Crozon »

Q 1 - Environnement saison estivale

A l'approche de la saison estivale, pouvez-vous nous faire un point sur les aménagements et amélioration des accès aux plages et sites remarquables de notre commune et plus particulièrement pour les plages familiales de Postolonnec, du Portzic et de Morgat, ainsi que des services mis en place (augmentation des lieux de stationnement vélos, navettes, expérimentation de toilettes sèches, bacs à marée, nouveaux points de concentration des déchets ...)

Le dispositif des deux années précédentes est reconduit dans ces grandes lignes, moyennant quelques aménagements.

L'interdiction de stationnement nocturne a été étendue à de nouvelles aires afin de limiter l'encombrement des parkings desservant les plages.

Depuis deux mois, nos services techniques ont fourni un travail important pour réparer, réaménager et améliorer les accès et les aires de stationnement de toutes nos plages.

Les panneaux de signalisation ont été réparés et ajoutés, des talus refaits à La Palue et Lostmarc'h.

La navette est reconduite entre le moulin de Kerdroën et la plage, du 1er juillet au 31 août.

Des porte vélos ont été rajoutés à Kersiguenou ainsi qu'au village de Lostmarc'h (en cours).

A la demande des Ecoles de Surf de Crozon, des emplacements de stationnement réservés sont en cours d'aménagement à Kersiguenou (déjà en place), à Goulien et à Lostmarc'h afin de leur permettre d'exercer leur activité.

Les toilettes sèches font l'objet d'un permis d'aménager réalisé par un cabinet d'architecte.

Le dossier doit être transmis très prochainement à l'administration.

Les bacs à marée et la concentration des déchets sont du ressort de la communauté de communes.

Les consultations dans le cadre de l'étude de La Palue se poursuivent et un premier point d'étape sera fait le 31 août. Les membres de la commission Environnement qui sont tous membres du comité de pilotage y seront conviés.

Q 2 Chantier en cours rue du Portzic

Nos constats :

Nous observons et entendons de nombreuses remontées d'incompréhension sur le plan de circulation mis en place suite aux travaux de réfection du réseau des eaux pluviales.

- **Des rues barrées avec déviation sans itinéraire en corrélation**
- **Des sens interdits cohabitant avec une circulation à double sens dans une même rue (Louis Jouvet) : quid en cas d'accident ?**
- **Des rues réservées aux seuls riverains, rue de la Moricière et du Vallon, pour préserver leur tranquillité, au mépris de l'intérêt général des usagers**
- **Une absence de remise en circulation (même alternée) le week-end car les matériaux sont déposés sur la voie non concernée par les travaux, voire les trottoirs pour le bonheur des piétons**
- **Un affichage qui ne mentionne pas une date de fin de travaux (juillet...)**

Qui assure la maîtrise d'œuvre de ce chantier ? (Le chef de chantier de l'entreprise LAGADEC nous a indiqué qu'il n'y en avait pas.). La commune manque-t-elle de compétences ou de moyens ?

Les Services Techniques (Dst et Adjoint) possédant les compétences nécessaires pour ces travaux, la commune est donc maître d'œuvre et maître d'ouvrage pour ce chantier.

Le cahier des charges pour l'appel d'offre a été réalisé par nos services.

Gain pour la collectivité sur ce chantier 18 000 euros TTC.

- **Quelle pertinence du calendrier des travaux pour une commune du littoral ?**

Ailleurs, sur la façade atlantique, et en d'autres temps ici, aucun chantier, sauf urgence, n'est effectué en période estivale. Craint-on de fortes pluies ?

Depuis des années la commune interdit, sauf urgence, tous travaux sur la voie publique à compter du début des vacances scolaires jusqu'à la rentrée de septembre.

Concernant le chantier de la rue du Portzic, ce dernier a pris un léger retard causé par la mauvaise qualité du soubassement de la chaussée sur certains secteurs et la réparation de conduites d'eaux usées fragilisées par les vibrations des engins mécaniques.

La réouverture de la voie est prévue le 11 Juillet.

2 - Questions du groupe « Crozon dynamique, écologique et solidaire »

Q3 - Concernant les écoles, pouvez-vous faire le point sur les effectifs 2023 / 2024 et nous dire s'il y a des ouvertures ou des fermetures de classe à Crozon ?

<i>Ecoles</i>	<i>Effectifs 2022</i>	<i>Effectifs 2023</i>
<i>Jean-Jaures</i>	<i>200</i>	<i>185 +8 Ulis</i>
<i>Morgat</i>	<i>41</i>	<i>38</i>
<i>Saint-Fiacre</i>	<i>63</i>	<i>55</i>
<i>Tal ar Groas</i>	<i>81</i>	<i>77</i>

Pour Morgat, Saint-Fiacre et Tal Ar Groas, aucune fermeture n'est prévue.

A Jean Jaurès, une classe de petite section fermera en septembre et une classe bilingue Français-Breton sera ouverte pour des enfants de maternelle.

Q4 - La Commission Enfance Jeunesse s'est réunie pour la dernière fois le 31 janvier 2022, et nous n'avons depuis reçu aucune information sur la mise en place du Quotient Familial sur les tarifs de restauration scolaire.

Le 5 décembre 2022, les élus d'opposition siégeant à la commission Enfance Jeunesse vous ont remis un courrier commun à propos de cet engagement que nous aviez pris le 2 juin 2021.

Depuis, vous nous avez expliqué que Madame la Directrice des services allait personnellement s'en occuper pour une mise en place du Quotient familial sur les tarifs de la cantine à la rentrée de septembre, décision que nous avons reçue avec enthousiasme.

Le Quotient Familial pourra-t-il être mis en place pour la rentrée 2023 et si non pouvez-vous nous dire ce qui fait obstacle ?

Le travail est clairement engagé : notre dernière réunion aura lieu en septembre 2023.

Le planning prévu s'établit ainsi :

- Une commission Enfance-jeunesse et Finances en octobre,
- Le vote des tarifs au Conseil municipal de Novembre pour être en cohérence avec les différents tarifs municipaux
- En décembre 23, il sera demandé aux directrices des 4 écoles de réunir un conseil d'école extraordinaire pour une présentation aux parents.

A la rentrée 2024, les tarifs répondant au quotient familial seront mis en application.

Q5 - De nombreux parents demandent une simplification administrative des dossiers d'inscription à la restauration scolaire, aux temps périscolaires et à l'ALSH.

En effet, le dossier, téléchargeable sur le portail famille ne peut être rempli en ligne.

Après l'avoir téléchargé, il leur faut l'imprimer, le remplir à la main, le scanner, scanner les pièces jointes et renvoyer le tout par mail ou en version papier à la mairie.

Arrivées à la mairie en version matérialisée ou dématérialisée, les informations sont alors ressaisies par nos services dans la base de données de la mairie.

Il est aujourd'hui tout à fait possible d'envoyer un dossier papier pour les familles qui le souhaitent et, pour celles qui sont à l'aise avec le numérique, d'éditer des documents dynamiques, modifiables et pouvant être signés numériquement. Les données saisies par les parents viendraient ainsi alimenter la base de données de la mairie et les parents pourraient annuellement modifier les infos ayant changé sans reconstituer l'intégralité du dossier chaque année.

Etes-vous prêt à revoir le processus actuel pour simplifier ces démarches et limiter cette perte de temps considérable pour les familles et pour nos services ?

La mise en œuvre du nouveau site internet va intervenir dans les jours prochains, avec une augmentation du nombre de démarches administratives accessibles en ligne.

Le service enfance-jeunesse va pouvoir en bénéficier et une information générale aux parents sera faite en amont : les inscriptions en ligne seront possibles, avec, en retour, un accusé de réception des infos saisies aux parents.

Pour les parents qui seraient dans l'impossibilité d'inscrire leurs enfants en ligne, ils pourront s'adresser au service-jeunesse qui leur délivrera un dossier papier.

Q6 - La commune est accompagnée par la Maison de la Bio pour répondre aux obligations de la loi Egalim : 50 % de produits labélisés durables dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique au 1/01/2022.

Pouvez-vous nous dire si nous avons atteint nos objectifs en restauration scolaire et à l'Ehpad dont vous dirigez le conseil d'administration ? A quels pourcentages ?

La commune participait en début de mandat au groupe de travail « Cuisiniers, Elus, agriculteurs » mis en place par l'EPAB Baie de Douarnenez en relation avec la Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère. Les équipes de cuisine bénéficiaient d'un accompagnement gratuit pour mettre en place la loi Egalim, mieux connaître les labels, optimiser l'approvisionnement auprès de producteurs locaux, lutter contre le gaspillage alimentaire ou encore suivre des formations en cuisine...

Depuis le départ de Patricia Leroux, votre ex-adjointe, Crozon ne participe plus à ces rencontres. Mon mail d'invitation à la formation à la cuisine végétarienne qui se déroulait le 28 juin 2023 à l'école de Telgruc est resté lettre morte.

Quelle procédure faut-il instaurer pour que les cuisiniers et agentes des services restauration de la collectivité puissent à nouveau participer à ces rencontres ?

Nous sommes actuellement dans une réflexion d'optimisation du service de restauration scolaire. Pour avoir une vision précise des pourcentages, on va engager une analyse des coûts et quantités utilisés dans ce service.

Quant à la formation à la cuisine végétarienne, le mail d'invitation est parvenu tardivement au service, ce qui a empêché son organisation et le dégagement de temps pour les agents.

Le mail est parvenu le 16 juin pour la formation le 28. : il y a besoin d'au moins un mois pour aménager les plannings.

Q7 - Pouvez-vous faire le point sur l'avancée du projet de structure dédiée à la petite enfance ?

La rédaction du cahier des charges est entamée pour l'étude de faisabilité.

On espère pouvoir engager l'étude en fin d'année. Une réunion est prévue le 13 septembre, en présence de la directrice de la crèche « les Poussins »

Q8 - La Commission Enfance Jeunesse ne s'étant pas réunie depuis 1 an et demi, pouvez-vous dire quand celle-ci se réunira ?

A l'issue de ces 5 questions de l'opposition, vous avez pu remarquer que le service enfance-jeunesse est présent sur un bon nombre de questions.

Dès que ces différents sujets auront avancé, nous réunirons la commission afin de partager avec elle les propositions sur ces gros dossiers, et ce, avant de donner les conclusions officielles, afin que les membres de la commission puissent en prendre connaissance et donner leurs appréciations.

Une commission est prévue en octobre pour ce qui concerne le Quotient Familial,

Une autre réunion pourra avoir lieu avant la fin de l'année pour informer la commission du dossier crèche.

3 - Questions diverses du Groupe Ecouter pour Agir

Q9 - Sur la question de la modification du PLU intercommunal

Lors du dernier conseil, vous nous avez décrit le déroulement de la concertation concernant les modifications apportées au PLU intercommunal. Concertation qui a eu lieu entre vous et la Communauté de Communes sur un temps long. Par contre, vous ne nous avez pas associés au déroulé de vos démarches. Vous nous avez indiqué les zones que vous demandiez d'ouvrir à l'urbanisation, sans nous indiquer que certaines de ces zones seraient partiellement ouvertes à l'urbanisation (seuls les projets matures sont admis dans la zone du Crenoc par exemple). Quelle est la définition du projet mature ? Avez vous fait un appel public à projet mature ?

Par ailleurs, sans en avertir le conseil ni la commission d'urbanisme, vous avez décidé discrètement que la zone 2AUh (potentiellement constructible) du boulevard de Sligo, plantée d'eucalyptus, serait convertie en zone NL (naturelle à vocation de loisir). Et que les 22.300 m² concernés ne pourraient plus servir de réserve foncière, pour y construire un lotissement communal, par exemple. Vous sembliez penser que cette zone servirait pour un parcours sportif et un jardin d'enfants. Il s'agit d'une erreur matérielle car l'emplacement réservé numéro 20 (13.410 mètres carrés dédiés à cet usage) se trouve dans une zone voisine, celle qui est plantée de pins. Une erreur matérielle peut se corriger si vous acceptez de la signaler aux services d'urbanisme de la Communauté de Communes.

Par contre, nous comprenons moins votre référence à la coupure d'urbanisation que pourrait éventuellement constituer le boulevard de Sligo. Nous connaissons bien, par contre, la célèbre coupure d'urbanisation du Menhir, consacrée par la Cour Administrative d'Appel de Nantes le 25 janvier 2001. C'était l'affaire du Menhir-Kerveron et de l'escargot à poumon qui avait fait grand bruit et que vous ne pouvez ignorer. Aussi sommes nous étonnés que toute cette zone 2 AUh du Menhir passe en zone constructible (27.000 mètres carrés). L'application de la loi Littoral serait-elle suspendue ?

Pouvez vous nous dire enfin s'il existe un phénomène de compensation entre les zones ouvertes à l'urbanisation et les zones à sacrifier ? Et sur quels textes se fonde cette compensation ?

Merci Chantal pour cette question qui marque encore une fois votre intérêt pour l'urbanisme. Le groupe « Écouter pour agir » est-il un groupe mono thématique autour de l'immobilier de moins de trois étages ? N'y a-t-il aucun autre sujet d'intérêt municipal à évoquer en Conseil ?

Nous connaissons tous votre intérêt pour l'immobilier, vous êtes une professionnelle du secteur et une juriste opiniâtre. J'ai déjà répondu lors du dernier Conseil municipal à l'essentiel de votre question, mais je peux vous apporter les précisions suivantes :

Un projet mature est un projet qui est porté par des propriétaires qui ont commencé à le structurer, plan d'aménagement établi par un géomètre, projet d'architecte ... et l'ont présenté à la commune et à la communauté de communes.

A propos du boulevard de Sligo, nous avons prévu la création d'un parc municipal comportant notamment un jardin pour enfants et un parcours sportif. La CCPCAM ayant pris connaissance de ce projet a proposé de mettre en conformité le PLUIH avec le terrain d'assiette du projet. C'est tout. Il n'y a aucune volonté de spolier qui que ce soit.

A propos de la coupure d'urbanisation, avez-vous entendu parler du ZAN Zéro artificialisation nette ? ceci signifie qu'il va falloir stopper l'étalement urbain, densifier et développer en hauteur quoique vous en pensiez.

Sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUH de la rue du Menhir, c'est un secteur déjà urbanisé, la commune possède une partie des terrains et le reste est réparti entre quatre propriétaires ce qui facilite le montage d'un projet structuré avec un opérateur professionnel. Mais, vous avez raison, les services de l'État se rappelleront peut être de l'arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes du 28 février 2006...

Vous évoquez les zones à « sacrifier » ; c'est sans doute une déformation professionnelle qui vous invite à considérer que chaque terrain non constructible est sacrifié sur les autels de la bureaucratie urbanistique et de l'écologie réunis.

Q10 - Une possible taxe sur les terrains nouvellement constructibles.

Serait-il possible d'instituer une taxe sur la revente des terrains rendus constructibles par la modification du PLUi ? Cette taxe, différente de la taxe sur la plus-value, existe dans certaines communes françaises : elle peut être instituée par décision du conseil municipal. Elle existe dans de nombreux pays européens également pour compenser l'enrichissement sans cause causé par un changement de zonage.

Ne serait ce pas équitable que les heureux propriétaires de terrains rendus constructibles participent aux finances communales ? En effet, l'ouverture à l'urbanisation s'accompagne toujours de dépenses importantes qui surchargent la collectivité. Cela permettrait d'atténuer ces charges. Ce qui ne dispenserait pas les heureux bénéficiaires de régler le V.R.D. innervant l'intérieur de leur zone.

Et puis, nous savons que les terrains situés en zone 2AU (potentiellement constructible) ne passeront pas tous en zone 1AU (immédiatement constructible). En effet, il est très peu probable qu'il y ait une deuxième vague d'ouverture à l'urbanisation avant mars 2026, le dernier taquet étant la fin de la sixième année suivant la validation du PLUi. Et nous sommes bien placés pour savoir que toutes les zones 2 AU de notre commune ne sont pas concernées par la modification actuelle. Pourriez vous avoir le courage d'annoncer aux propriétaires de parcelles situées dans ces zones « oubliées » que leur terrain sera gelé pour très longtemps, peut-être même pour toujours ? Après tout, ces personnes reçoivent chaque année un avertissement d'impôt à leur domicile, pourquoi pas un courrier leur annonçant les changements de zonage intervenus dans la commune qui les concerne ?

Cela serait plus démocratique que la méthode actuelle, qui suppose que tout le monde connaît les nouvelles locales. Or, on constate qu'une partie des élus municipaux ne sont pas eux-mêmes au courant de ce qui se passe en coulisses. Il y a là un dysfonctionnement grave.

Merci Chantal pour cette question qui montre votre esprit créatif !

Instituer une nouvelle taxe, sport national concourant moyennement à la simplification administrative qui coûte souvent plus cher à administrer que ce qu'il rapporte, mais pourquoi pas en ces temps de disette, nous allons étudier la question. Je préférerais toutefois que l'on réduise la taxe foncière sur les terrains qui deviennent inconstructibles du jour au lendemain.

Plus sérieusement, les terrain en 2 AUH dont nous proposons l'ouverture à l'urbanisation sont en majorité des terrains accessibles sans travaux importants de viabilisation. La prochaine vague sera entreprise lors d'une nouvelle modification qui sera entreprise dans la foulée de la première, mais, vous avez raison, il restera toujours une majorité de terrains non constructibles.

Et pour finir sur le courage démocratique et pourquoi pas Républicain avec un grand R, je vous signale que je passe mes après-midis de permanence à annoncer aux citoyens que leur terrain n'est plus constructible et que leur caravane doit être déplacée.

6) INFORMATIONS GENERALES

- ✚ Résidence séniors
- ✚ Mardis de Morgat :
 - Panneau navette + bâche rond-point Sligo
- ✚ Festival du Bout du Monde :
 - Aménagement cyclable doit être installé par le département à partir du collège Alain.
- ✚ SEM du GHM :
 - Fin du règlement (distribution du solde des parts aux différents actionnaires)
- ✚ Nouveau site web :
 - Mis en ligne lundi prochain.
 - Site qui permettra aux usagers de faire leur démarche directement en ligne sans imprimer les documents, et permettra un traitement plus efficace par les services
- ✚ Campagne « Je ne laisse pas de traces » :
 - Etudiante Emma Ely, en 3e année d'éco-graphisme nous a proposé et offert son travail de fin d'étude.
 - Diffusion sur Intramuros/Facebook/ panneaux lumineux
- ✚ Chemins cyclables et arceaux vélos :
 - Nouveaux chemins entre Kerbasguen-camping des pins / Mengouchi-Menez ty ar gall / Kereon-Camping de Goulien
 - Fauchage réalisé sur la voie verte par les ST
 - Arceaux vélos posés à Lostmarc'h / St Hernot / Parking de la mairie / Place de l'église (en cours)
- ✚ 9 septembre : centenaire du monument aux morts.
- ✚ 9 septembre : Forum des associations à la salle Nominoë.
- ✚ Expérimentation de piétonisation en collaboration avec les commerçants du bourg.
- ✚ Prochain conseil 21 septembre
- ✚ BON ÉTÉ A TOUS !

La séance est levée à 20h05

Crozon, le 11 juillet 2023

Le Maire,



Patrick BERTHELOT